



Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

Distr. générale
17 septembre 2025
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale

116^e session

Genève, 17 novembre-5 décembre 2025

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions d'organisation et de procédure.
3. Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et les procédures d'intervention d'urgence.
4. Examen des rapports, observations et renseignements soumis par les États Parties en application de l'article 9 de la Convention.
5. Rapports soumis par les États Parties en application de l'article 9 (par. 1) de la Convention.
6. Examen des communications soumises au titre de l'article 11 de la Convention.
7. Examen des communications soumises au titre de l'article 14 de la Convention.
8. Procédure de suivi.
9. Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Conférence d'examen de Durban.
10. Examen des recommandations/observations générales conjointes n°s 38 et 39 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et n°s 7 et 8 du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, portant sur l'élimination de la xénophobie à l'égard des migrants et autres personnes perçues comme telles.
11. Examen de la recommandation générale n° 40 sur les réparations liées à la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage, à l'esclavage traditionnel et aux préjudices qui en ont découlé et que continuent de subir les personnes d'ascendance africaine.
12. Célébration du soixantième anniversaire de la Convention.



Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Comité, le présent ordre du jour provisoire a été établi par le Secrétaire général en consultation avec la présidence du Comité.

Aux termes de l'article 8 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour est le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session, sauf s'il y a lieu d'élire les membres du Bureau conformément à l'article 15 du Règlement. Conformément à l'article 9, le Comité peut modifier son ordre du jour en cours de session et, s'il y a lieu, ajouter, ajourner ou supprimer des points.

Le Comité sera invité à examiner, réviser s'il y a lieu et adopter l'ordre du jour de la session.

2. Questions d'organisation et de procédure

La 116^e session du Comité se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 17 novembre au 5 décembre 2025. La première séance s'ouvrira le lundi 17 novembre 2025 à 10 heures.

Le Comité sera saisi du programme de travail de sa 116^e session.

3. Prévention de la discrimination raciale, y compris les mesures d'alerte rapide et les procédures d'intervention d'urgence

À sa quarante-cinquième session, le Comité a décidé de faire de cette question un point permanent de l'ordre du jour. Dans le cadre de ses efforts de prévention de la discrimination raciale, il peut décider de prendre des mesures d'alerte rapide afin d'empêcher que des problèmes existants ne dégénèrent en conflits, ou bien d'engager des procédures d'intervention d'urgence face à des problèmes qui exigent une attention immédiate pour prévenir des violations graves de la Convention ou en limiter l'ampleur ou le nombre.

4. Examen des rapports, observations et renseignements soumis par les États Parties en application de l'article 9 de la Convention

Le Comité examinera les rapports périodiques reçus du Burundi ([CERD/C/BDI/11-19](#)), du Guatemala ([CERD/C/GTM/18-20](#)), des Maldives ([CERD/C/MDV/13-15](#)), de la Nouvelle-Zélande ([CERD/C/NZL/23-24](#)), de la Suède ([CERD/C/SWE/24-25](#)) et de la Tunisie ([CERD/C/TUN/20-22](#)). Selon l'usage et conformément à l'article 68 du Règlement intérieur du Comité, le Secrétaire général a informé les États Parties concernés des dates auxquelles le Comité a prévu d'examiner leurs rapports. Les dates retenues pour l'examen des rapports soumis sont indiquées dans le calendrier figurant en annexe du présent document.

5. Rapports soumis par les États Parties en application de l'article 9 (par. 1) de la Convention

Le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la soumission de rapports par les États Parties en application de l'article 9 (par. 1) de la Convention ([CERD/C/116/2](#)). Le tableau 1 de ce document contient la liste des rapports reçus des États Parties que le Comité n'a pas encore examinés. Le tableau 2 donne des renseignements sur les rapports en retard.

6. Examen des communications soumises au titre de l'article 11 de la Convention

Le Comité poursuivra l'examen des communications soumises au titre de l'article 11 de la Convention.

7. Examen des communications soumises au titre de l'article 14 de la Convention

Conformément aux dispositions du chapitre XVIII de son Règlement intérieur, le Comité examinera au titre de ce point les communications qui lui ont été adressées au titre de l'article 14 de la Convention.

L'article 98 du Règlement intérieur dispose que les séances du Comité au cours desquelles sont examinées les communications soumises au titre de l'article 14 de la Convention se tiennent à huis clos.

8. Procédure de suivi

Conformément aux dispositions de l'article 66 de son Règlement intérieur, le Comité examinera les renseignements soumis par les États Parties concernant la suite donnée à ses observations et recommandations.

9. Suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de la Conférence d'examen de Durban

Le Comité examinera les activités menées au titre du suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et de la Conférence d'examen de Durban.

10. Examen des recommandations/observations générales conjointes n°s 38 et 39 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et n°s 7 et 8 du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, portant sur l'élimination de la xénophobie à l'égard des migrants et autres personnes perçues comme telles

Le Comité poursuivra, avec le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, l'élaboration du projet de recommandations/observations générales conjointes n°s 38 et 39 du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et n°s 7 et 8 du Comité des travailleurs migrants , portant sur l'élimination de la xénophobie à l'égard des migrants et autres personnes perçues comme telles.

11. Examen de la recommandation générale n° 40 sur les réparations liées à la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage, à l'esclavage traditionnel et aux préjudices qui en ont découlé et qui continuent de subir les personnes d'ascendance africaine

Le Comité poursuivra l'élaboration du projet de recommandation générale n° 40 sur les réparations liées à la traite transatlantique des Africains réduits en esclavage, à l'esclavage traditionnel et aux préjudices qui en ont découlé et qui continuent d'affecter les personnes d'ascendance africaine.

12. Célébration du soixantième anniversaire de la Convention

Le Comité célébrera le soixantième anniversaire de l'adoption de la Convention.

Annexe

Calendrier proposé pour l'examen des rapports, observations et renseignements complémentaires soumis par les États Parties

Le calendrier ci-après a été établi par le Secrétaire général, en concertation avec la présidence, compte tenu des décisions prises à ce sujet par le Comité à sa 115^e session.

<i>Jour</i>	<i>Numéro de la séance et heure</i>	<i>État partie</i>
Mardi 18 novembre 2025	3169 ^e 15 h-18 h	Maldives
Mercredi 19 novembre 2025	3170 ^e 10 h-13 h	Maldives (<i>suite</i>)
Mercredi 19 novembre 2025	3171 ^e 15 h-18 h	Guatemala
Jeudi 20 novembre 2025	3172 ^e 10 h-13 h	Guatemala (<i>suite</i>)
Jeudi 20 novembre 2025	3173 ^e 15 h-18 h	Suède
Vendredi 21 novembre 2025	3174 ^e 10 h-13 h	Suède (<i>suite</i>)
Lundi 24 novembre 2025	3177 ^e 15 h-18 h	Burundi
Mardi 25 novembre 2025	3178 ^e 10 h-13 h	Burundi (<i>suite</i>)
Mardi 25 novembre 2025	3179 ^e 15 h-18 h	Nouvelle-Zélande
Mercredi 26 novembre 2025	3180 ^e 10 h-13 h	Nouvelle-Zélande (<i>suite</i>)
Mercredi 26 novembre 2025	3181 ^e 15 h-18 h	Tunisie
Jeudi 27 novembre 2025	3182 ^e 10 h-13 h	Tunisie (<i>suite</i>)